



Schoelcher, le

- 4 JAN. 2019

MESURES DE PUBLICITÉ
(Article 2122-1-1 du Code Général de la
Propriété des Personnes Publiques (CGPPP)
pour demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire(AOT)
du Domaine Public Maritime (DPM)
pour une exploitation économique

Objet : Restauration

Commune : SAINT ANNE

Quartier : Bourg

Lieu-dit : Rue du Bord de Mer

Parcelle : DP 94 au droit de la H738

Plage : Bord de Mer

Superficie demandée:

Durée de l'occupation souhaitée :

Redevance : A déterminer par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Critères de sélection : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Le candidat doit fournir une note technique portant sur :

- le process et la méthodologie mis en œuvre pour la réalisation des travaux (autoconstruction, chantier d'insertion, entreprise...)

Cette note permettra d'apprécier la valeur technique et l'intégration paysagère de l'offre.

Valeur technique du projet : 70 %

- la qualité des matériaux proposés en fonction des documentations techniques (pour rappel, les installations doivent rester aisément démontables)
- les mesures environnementales prévues pour réaliser les travaux et ensuite exploiter l'installation (gestion de l'eau, des déchets, économie d'énergie, assainissement, bac à graisses notamment pour les restaurateurs, les glaciers...)

Intégration paysagère du projet dans le site : 30 %

- l'insertion paysagère et éventuellement végétalisation (photo-montage, croquis, note...)

Conditions d'occupation/d'utilisation du DPM :

Activité en lien avec la mer

Hormis :

- les personnes ayant fait l'objet d'un PVCGV **sauf cas de régularisation**
- les pétitionnaires n'étant pas à jour de leur redevance (dette).

Le délai ouvert pour déposer les candidatures **est fixé à 1 mois** à partir de la date de publication de cette mesure de publicité (plan joint).

Département :
MARTINIQUE

Commune :
SAINTE ANNE

Section : H
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 26/03/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

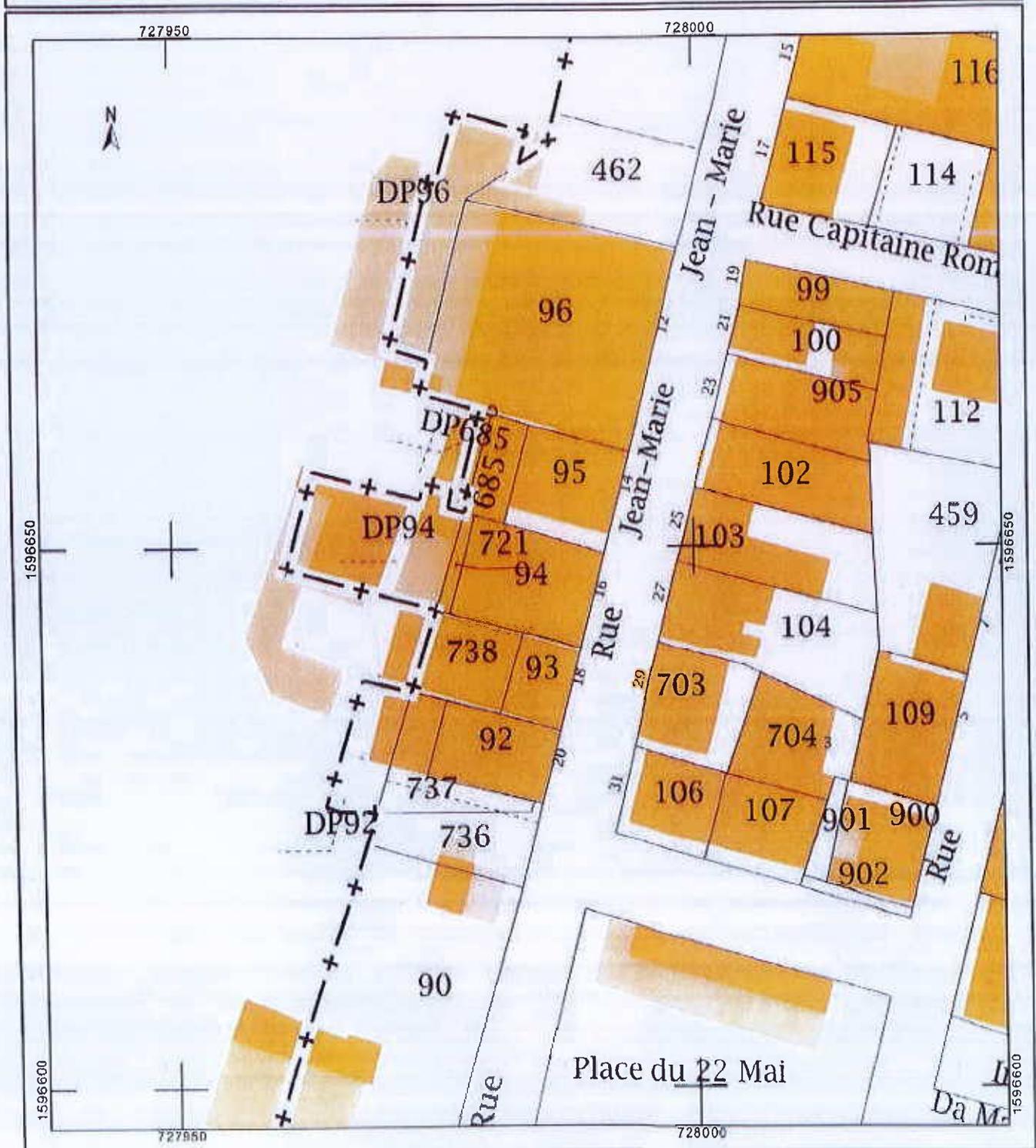
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 - fax 0596597136
cdf.fort-de-france@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Parcelle DP 94
Commune de Sainte-Anne



**Liste des pièces à fournir pour une demande d'Autorisation d'Occupation
Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (en 3 exemplaires)**

- l'imprimé type de demande d'AOT du Domaine Public Maritime
- Préciser le n° de la parcelle adjacente si celle faisant l'objet de la demande, n'est pas cadastrée.
- un plan cadastral de la parcelle avec la localisation précise du projet.
- un relevé de propriété ou matrice cadastrale de la parcelle concernant le bâti.
- un extrait de la matrice cadastrale de la parcelle concernant le terrain
- un **Plan de masse (Échelle 1/200 ou 1/500)**
- une **Notice descriptive de l'opération**
- Le **budget prévisionnel de l'opération**
- **Photo de l'emplacement**
- les statuts ainsi que la composition du bureau (si c'est une association)
- les comptes d'activités annuelle de l'association (si c'est une association)
- un extrait Kbis (si c'est une entreprise)

L'ensemble du dossier doit être envoyé à l'adresse suivante :

**Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
DEAL – SPEB – Unité Littoral
Pointe de Jaham
B.P. 7212
97274 SCHOELCHER**

Conformément à l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques pour les titres d'occupation du DPM, les AOT pour activités économiques sont dorénavant soumises à publicité préalable et à mise en concurrence.

..... le

NOM

Prénom

Adresse

Profession

Tel :

à

Monsieur le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

Objet : Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, l'autorisation d'occupation temporaire du
Domaine Public Maritime de la parcelle n°, cadastrée section de la zone des 50 pas
géométriques au quartier ou lieu-dit*
sur le territoire de la commune de ou du*

Cette demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM est formulée pour
.....
.....
.....

La superficie totale occupée est de

Signature

* Rayez les mentions inutiles